

Statistiques agricoles : techniques d'enquêtes aréolaires et de télédétection 2004-2007

2003/0085(COD) - 29/04/2003 - Document de base législatif

OBJECTIF : poursuite de l'application de techniques d'enquêtes aréolaires et de télédétection aux statistiques agricoles pour la période 2004-2007. CONTENU : la décision 1445/2000/CE du Parlement européen et du Conseil concerne l'application de techniques d'enquêtes aréolaires et de télédétection aux statistiques agricoles pour la période 1999-2003. Ainsi qu'il ressort du rapport au Parlement européen et au Conseil sur la mise en oeuvre de ces actions et l'utilisation des ressources mises à disposition, la Commission estime qu'il est opportun de poursuivre ces actions pour une période supplémentaire de quatre ans. La présente proposition de décision vise donc à poursuivre l'application des techniques d'enquêtes aréolaires et de télédétection aux statistiques agricoles pour la période 2004- 2007, sans modifier en rien le contenu de la décision de base.